

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2017 à 20 heures 00

L'An deux mille dix-sept, le douze avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Etaient présents** : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE – M. MOUFLIER - Mme PATTE – Mme DERUERE - Mme BOURGIS – Mme BOUCHER – Mme VIOLIER - M. PETITNIOT – M. LOBBE - Mme CORDIER.

**Absent** : M. GARY – M. BRUNEL

**Représentés** : M. GARY par pouvoir à Mme GROGNET  
M. BRUNEL par pouvoir à M. LOBBE

---

## Ordre du jour

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. MOUFLIER Alain a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 27 février 2017**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2017 est adopté à l'unanimité.

### **3. Personnel communal : instauration de ratios d'avancement de grade et modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Une délibération est adoptée à l'unanimité concernant d'une part l'instauration de ratios d'avancement de grade, d'autre part la modification du tableau des effectifs du personnel communal en raison des propositions d'avancement de 2 agents au grade supérieur (adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe).

Par ailleurs, il est procédé parallèlement, après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21/03/2017, à la suppression de certains emplois devenus vacants suite à la nomination des agents concernés au grade supérieur ou à des départs en retraite.

### **4. Modalités de calcul des indemnités de fonction des élus locaux**

En application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 relatif aux indices de la fonction publique, les indemnités de fonction des élus locaux doivent être calculées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

En conséquence, sur demande du comptable public, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour et 4 abstentions (Elus de la Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY), que les indemnités de fonction des élus locaux, telles que déterminées par délibération du 24/02/2016, seront calculées rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

## **5. Transfert à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de la contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter une délibération approuvant le transfert à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de la contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours, contribution estimée à 37 526 € pour l'exercice 2017.

Mme CORDIER Émeline, au nom des « Élus de la Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY », propose qu'il soit envisagé une baisse des taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties pour 2017, puisque ce transfert de charges à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois va réduire corrélativement le montant des dépenses de fonctionnement de la commune.

Mme le Maire rétorque, qu'indépendamment du caractère démagogique de cette proposition, il serait hasardeux d'envisager une diminution des recettes fiscales de la commune dans la mesure où l'on ne connaît pas précisément les incidences sur le budget communal de l'intégration de la commune dans la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (rétablissement à la charge de la commune de plusieurs cotisations à certains organismes acquittées auparavant par l'ex C32S dont la cotisation au fonds Départemental de Solidarité pour la voirie, conséquences financières et fiscales des transferts de compétences, etc.....).

## **6. Constitution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs – Présentation d'une liste de contribuables**

Le Conseil Municipal désigne M. VAN ISACKER Eric et M. MOUFLIER Alain en qualité de représentants de la commune susceptibles d'être retenus par l'Administration Fiscale pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs créée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois par délibération du 16 janvier 2017.

## **7. Réfection de la rue des Juifs (V.C N°11) – Demande de subvention auprès du fonds Départemental de Solidarité – Programme 2017**

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention en vue de la réfection de la rue des Juifs (voie communale N°11). :

- Longueur du projet : 500 m ;
- Coût d'objectif : 152 000 € H.T ;
- Montant subventionné : 39 000 € H.T ;
- Taux de subvention : 49 % ;
- Subvention allouée : 19 110 €.

## **8. Marchés A Procédure Adaptée (MAPA) – Modification du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet du nouveau règlement élaboré par la Commission Municipale « M.A.P.A » réunie le 28 février dernier, déterminant les modalités de mise en concurrence et de publicité des marchés de travaux, fournitures et services passés dans le cadre d'une procédure adaptée.

## **9. Sortie des élèves de C.M.2 - Espace Nautique Cap'Aisne – Participation financière de la commune**

Mme le Maire expose à l'Assemblée que les élèves de C.M.2 (classes de Mme LELOIRE et M. SZILA) doivent participer à un séjour éducatif à l'Espace Nautique Cap'Aisne à CHAMOUILLE (02) du 19 au 23 juin 2017.

L'effectif actuel de la classe est de 28 élèves dont 25 domiciliés dans la Commune et 3 dans des communes extérieures (JUSSY – UGNY-LE-GAY – LA-NEUVILLE-EN-BEINE).

Le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et 4 voix contre de certains élus de la liste majoritaire « Unis pour FLAVY », d'attribuer à la Coopérative Scolaire de l'École Primaire une subvention de 40 € pour chaque élève de la Commune inscrit à cette sortie, sous réserve de la validation de ce séjour éducatif par les services de l'Inspection.

## **10. Compte Administratif 2016 et Compte de Gestion du Trésorier - Affectation des résultats de l'exercice précédent**

Mme le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2016 faisant ressortir un excédent net de 211 745,27 € à la clôture de l'exercice 2015 (Compte 002 « Excédent antérieur reporté » du Budget Primitif 2016).

Les résultats de l'exercice 2016 sont arrêtés comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

- Dépenses = 889 338,11 €

- Recettes = 1 069 912,04 €

soit un excédent de 180 573,93 €

- **Section d'Investissement**

- Dépenses = 613 062,22 €

- Recettes = 535 542,32 €

soit un déficit de 77 519,90 €

Les restes à réaliser de la Section d'Investissement s'élèvent à 158 135,00 € en dépenses et à 323 975,00 € en recettes, soit un excédent de 165 840,00 €.

Le résultat définitif révèle un excédent net de 286 703,24 € qui sera imputé à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » du budget 2017.

Mme le Maire s'étant retirée, la présidence de la séance est confiée à M. VAN ISACKER Eric pour le vote du Compte Administratif du Maire qui est adopté par 14 voix pour et 4 abstentions (élus de la Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY).

## **11. Vote du taux des taxes directes locales pour 2017**

Le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 3 abstentions (élus de la Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY) de reconduire les taux des taxes directes locales appliqués en 2016 et inchangés depuis 1993, à savoir :

- **Taxe d'habitation** : 16,39 % pour un produit attendu de 190 288 € ;

- **Foncier bâti** : 18,04 % pour un produit attendu de 163 767 € ;

- **Foncier non bâti** : 39,86 % pour un produit attendu de 28 301 €.

## **12. Budget 2017**

Les dépenses et recettes de la Section Fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 314 965 €, la Section d'Investissement étant équilibrée pour un montant de 1 102 560 € reprenant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Le budget 2017 est adopté par 15 voix pour et 4 abstentions (Elus de la Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY).

## **13. Projet de construction de 17 logements individuels locatifs sur le site HUBAU Rue Maurice MOREAU – Dénomination de la voie interne**

Le Conseil Municipal décide à la majorité que la voirie interne qui sera créée à l'intérieur du terrain des Consorts HUBAU sera dénommée « Rue Lucie AUBRAC », résistante française à l'occupation allemande et au régime de VICHY pendant la seconde guerre mondiale.

## **14. Établissement du tour de rôle des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et des élections législatives des 11 et 18 juin 2017**

Après recensement des disponibilités des membres de l'Assemblée, il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour ces différents scrutins.

# **Informations Diverses**

- Les services de la Voirie Départementale prévoient une réfection entre mai et septembre prochain d'une portion de la R.D 937 située hors agglomération entre FLAVY-LE-MARTEL et FRIERES-FAILLOUËL ;
- Les Associations « Aisne-JALMALV » et A.P.E.I « Les Papillons Blancs » ont adressé un courrier de remerciements suite à l'octroi d'une subvention de la commune pour l'année 2017 ;
- Le Conseil d'Administration du Collège Jacques PREVERT, réuni le 3 avril dernier, a arrêté certaines mesures applicables à la rentrée de Septembre 2017 pour éviter les sorties des élèves domiciliés dans les communes extérieures en cours de journée.
- Des rassemblements de jeunes provoquant des nuisances sonores auprès des riverains ont été constatés ces dernières semaines notamment sur le parking attenant au Collège Jacques PREVERT.  
L'installation de caméras de surveillance est envisagé ;
- Les travaux de création de la réserve incendie Ruelle Tortue doivent avoir lieu au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril ;
- Suite à l'approbation du Dossier de Consultation des Entreprises, l'avis d'appel public à la concurrence pour l'exécution des travaux d'extension de la Salle Polyvalente du rez-de-chaussée et la construction d'un nouveau préau va être publié prochainement ;
- l'USEDA doit procéder à partir de septembre 2017 aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques Rue des Juifs, opération qui sera précédée par des réparations et/ou renforcements des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'adduction d'eau potable par les Syndicats compétents.

- **Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

- Les magazines Agglo Mag N<sup>os</sup> 1 et 2 sont diffusés dans toutes les habitations ;
- Le n<sup>o</sup>2 Agglo J'écoute mis à la disposition de tous les habitants est bien utilisé ;
- Une réunion publique destinée à l'information de la population est prévue le mardi 13 juin 2017 à 18h00 à la Salle des Fêtes de JUSSY.

## **Questions d'initiative**

- **Mme BOUCHER Stéphanie** : - signale une excavation importante dans la chaussée Rue Maurice MOREAU ;
- **M. PETITNIOT Joël** : - souhaite connaître si des dispositions ont été retenues pour la réfection de la toiture des anciens vestiaires au stade municipal suite à la tempête du 13 janvier 2017 → le rapport de l'expert désigné par la Compagnie d'Assurances n'a toujours pas été réceptionné ;
- **M. FAUQUEMBERGUE Jean-François** : - expose que l'Association d'Animation Communale organise une soirée-cabaret le Samedi 20 mai 2017 à la Salle Polyvalente ;
- **M. MOUFLIER Alain** : - invite les membres du Conseil Municipal à participer à la Veillée Départementale du Souvenir organisée Dimanche 16 avril prochain à 20h30 au Monument aux Morts de la commune ;
  - expose qu'il a été nommé Président délégué du Comité du Souvenir Français de ST-QUENTIN et de ses environs ;
  - signale que la Commune va pouvoir bénéficier gracieusement, suite à son intervention, d'une dotation de bacs à fleurs.

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 27 avril 2017

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Alain MOUFLIER

Danielle LANCO